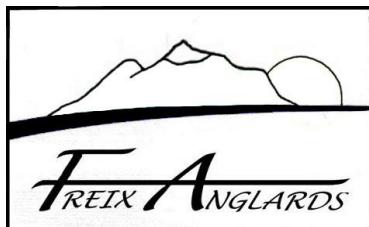


**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

Séance du 01 juin 2017

MAIRIE DE



L'an deux mille dix-sept et le premier juin à 19 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).

Date de la convocation: 24/05/2017
Conseillers en exercice : 8
Présents : 8
Votants: 8

Pour: 7
Contre: 0
Abstentions: 1

Présents : Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Joël DE MARTINO, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Joël DE MARTINO



Objet : DE_2017_028 - Demande d'acquisition Monsieur Carpentier

Monsieur le Maire expose la demande faite par Monsieur Carpentier. Il souhaite se porter acquéreur d'une parcelle communale sur le village de Fraissignes, celle-ci est cadastrée AE 024 d'une superficie de 3020m².

Il précise que le cadastre présente des anomalies, en effet la route n'est pas située au même endroit sur le cadastre et sur le relevé IGN. De plus, sur cette parcelle, il existe un départ de chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter de vendre une partie de la parcelle communale AE 024 d'une superficie de 1581 m² comme définie sur le plan joint,
- de vendre cette parcelle au tarif indiqué sur la délibération n° DE_2015_017BIS du 05 juin 2015 à savoir 0,50 € le m²
- de faire passer le géomètre afin de reborder la parcelle
- mentionne que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.



Acte original signé électroniquement,
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
24 juillet 2017
et publié ou notifié le 24 juillet 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,
au registre sont les signatures.

Le Maire
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2017 015-211500723-20170601-DE_2017_028-DE